

## DOC. DE LA SESSION No. 18

	1836		
24 mars, Québec.		Extrait du rapport sur les réclamations de l'Institution royale. Page 48 Gosford à Glenelg (confidentielle). Indique les principes sur lesquels il s'est basé pour préparer son discours de prorogation.	49
26 mars, Québec.		Le même au même (n° 32). Transmet quatrième rapport au sujet des griefs. Comme il concerne en grande partie Aylmer, il réfère à lui sur ce sujet. Fait voir que le juge en chef Sewell n'est intervenu ni politiquement ni judiciairement dans l'adresse du Conseil législatif et l'a simplement signé en sa qualité d'Orateur.	51
		<i>Inclus.</i> Quatrième rapport au sujet des griefs.	55
26 mars, Québec.		Gosford à Glenelg (n° 33). Transmet pétition signée par 29 individus, qui disent former le comité exécutif de l'Association constitutionnelle de Montréal, et qui demandent le rejet de la loi du gouvernement provincial pourvoyant à régulariser les procédures relatives aux élections contestées, vu l'injustice de cette loi envers certains membres de leur association.	61
		<i>Inclus.</i> Pétition. Signatures données.	65
28 mars, Québec.		Gosford à Glenelg (n° 34). Transmet liste des dépêches reçues depuis le 16 courant.	70
		<i>Inclus.</i> Liste des dépêches.	72
29 mars, Québec.		Gosford à Glenelg (n° 35). Suivant ses instructions, il a pris des arran- gements pour faire cesser le 31 courant la solde de l'état-major et les alloca- tions faites à l'un de ses aides de camp.	73
31 mars, Québec.		Le même au même (n° 36). Transmet l'adresse du Conseil législatif au sujet de la direction des postes dans la province, ainsi que copie de la loi pourvoyant à leur établissement. Spring Rice a transmis sur ce sujet, le 5 octobre 1834, un bill qu'on a renvoyé à un comité spécial, lequel a préparé et présenté un nouveau bill. Autres observations et documents. Il se plaint du sous-directeur général des postes, et dit qu'il s'est approprié partie des revenus des postes ; il explique pour- quoi il (Gosford) n'avait pu intervenir, car les arrangements ont été l'œuvre du directeur général, mais il correspondra avec le gouvernement de Sa Majesté, et il recommandera qu'on prenne immédiatement ce sujet en considération. Recommande de retrancher le privilège de Stayner, qui transmet à son profit des journaux et des brochures. Certains documents ne sont pas encore prêts et ne peuvent ainsi s'expédier.	75
		<i>Inclus.</i> Bill ayant pour but d'établir un département des postes dans la province et de pourvoir à sa future administration.	84
		Le même, rédigé en français.	153
		Délibérations du comité spécial du Conseil législatif.	226
		Rapport du comité.	277
		Exposé succinct préparé par le comte de Gosford, à la demande de MM. Leslie et O'Callaghan, ayant pour but d'arrêter la remise de £3,000 ; revenu trimestriel du département des postes.	312
		Adresse de l'Assemblée demandant l'adoption de mesures pour faire rembourser à Stayner certains montants provenant du transport de journaux et de brochures, lesquels montants Stayner s'est appropriés.	314
		Freeling à Armour. Le port des lettres est une gratification du sous- directeur des postes.	315
		Réponse de Gosford qu'il ne peut, pour les raisons données, accéder à la demande de faire rembourser au sous-directeur des postes les montants qu'il a perçus pour port de journaux et de brochures.	317
1er avril, Québec.		Gosford à Glenelg (n° 37). Transmet états des recettes du revenu casuel et territorial et des ventes des terres de la Couronne, etc.	321
		<i>Inclus.</i> Etat des recettes du revenu casuel et territorial.	322
		Etat des recettes provenant de la vente des terres de la Couronne et des permis de couper du bois.	323
5 avril, Québec.		Gosford à Glenelg (n° 38). Envoie copies de lettres concernant William Brophy.	324